ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1788-20050421

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 858 pétitionnaires.

Désignation :

Citoyennes et citoyens du comté de l'Assomption

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE selon la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. En outre, toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.

ATTENDU QUE selon la même charte, nul ne peut être privé de sa liberté ou de ses droits, sauf pour les motifs prévus par la loi et suivant la procédure prescrite.

ATTENDU QU'IL est aussi statué dans la charte que toute personne âgée ou toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation. Toute personne a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu.

ATTENDU QUE depuis quelque temps, des propos de plus en plus inquiétants sur les traitements infligés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sont mentionnés.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Par cette pétition, nous soussigné(e)s voulons que la façon de traiter ces personnes soit revue et corrigée, et ce, dans tous les centres d'hébergement privés et publics du Québec

Nous demandons à l'Assemblée nationale qu'elle assure des conditions de vie adéquates afin que les personnes affectées par cette maladie soient respectées dans leur dignité morale et physique. Pour ce faire, l'Assemblée nationale doit mandater le Ministère de la Santé et des Services sociaux pour mettre en place un véritable plan d'action pour cesser l'utilisation abusive des contentions chimiques et physiques et que celui-ci intègre la philosophie et l'approche préconisées par le mouvement Alzheimer du Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Jean-Claude St-André, député de l'Assomption

20 avril 2005
Date

PÉTITION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE
NOUS NE DEVONS PLUS ACCEPTER L'INACCEPTABLE

858

« Attendu que selon la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. En outre, toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.

« Attendu que selon la même charte, nul ne peut être privé de sa liberté ou de ses droits, sauf pour les motifs prévus par la loi et suivant la procédure prescrite.

« Attendu qu'il est aussi statué dans la charte que toute personne âgée ou toute personne handicapée a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation. Toute personne a aussi droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu.

« Attendu que depuis quelques temps, des propos de plus en plus inquiétants sur les traitements infligés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sont mentionnés.

« Par cette pétition, nous soussignéEs voulons que la façon de traiter ces personnes soit revue et corrigée, et ce, dans tous les centres d'hébergement privés et publics du Québec.

« Nous demandons donc à l'Assemblée Nationale qu'elle assure des conditions de vie adéquates afin que les personnes affectées par cette maladie soient respectées dans leur dignité morale et physique. Pour ce faire, l'Assemblée Nationale doit mandater le Ministère de la Santé et des Services sociaux pour mettre en place un véritable plan d'action pour cesser l'utilisation abusive des contentions chimiques et physiques et que celui-ci intègre la philosophie et l'approche préconisées par le mouvement Alzheimer du Québec. »

NOM (EN LETTRES MOULÉES)	ADRESSE	SIGNATURE (MANUSCRITE)
ELYSE MORIN	340 bl. RAdelle Joliette	Elyse Morin
LYNDA COUTU	111 Blvd L'ASSOMPTION Est #1 S.C.B	Lynda Coutu
NATHALIE PERREAULT	401 Ste-Marie Lanoraie	Perreault
DORIS FOUCHER	521 PASCAL REPENTIGNY QC	Doris Foucher
Brigitte PICARD	564 Pl. LALANDE Joliette	Brigitte Picard
[illegible]	571 de Lanaudière Joliette	[illegible]
JACINTHE Chevrette	11 avenue Papette N.D.P.	Jacinthe Chevrette
[illegible]	266 Rosaire St Alain	[illegible]

Veuillez nous retourner la pétition par courrier : Fédération québécoise des sociétés Alzheimer
5165, rue Sherbrooke Ouest, bureau 211
Montréal QC H4A 1T6